

## **La betterave fourragère, une culture fourragère à ne pas oublier dans les zones d'élevage**

En zone d'élevage, la culture de la betterave fourragère présente l'intérêt de capter plus de 300 kg d'azote par hectare, notamment derrière le retournement de prairie, là où un maïs n'en capte que 170 à 200 kg. De plus, elle valorise très bien les engrais de ferme et l'azote organique du sol. Pourtant ce fourrage est totalement ignoré des mesures agri-environnementales et subit une concurrence économique de la part du maïs fourrage dont la culture bénéficie d'une prime.

Depuis 1992 nous avons ainsi assisté à une baisse importante des surfaces en betterave fourragère notamment en Bretagne, les éleveurs arrêtant ou hésitant à se lancer dans la culture d'un fourrage annuel autre que le maïs compte tenu de l'aide attribué à cette culture. Pourtant la betterave fourragère intéresse les éleveurs pour des raisons de niveau et de sécurité de rendement, de qualité alimentaire, de qualité des produits animaux obtenus et de complémentarité avec l'herbe dans les systèmes fourragers. Depuis 2 à 3 ans les agriculteurs Bio sont pour ces raisons très demandeurs de ce fourrage.

### **Une culture fourragère qui s'intègre bien dans les systèmes à base d'herbe**

#### **➤ Une culture qui piège efficacement les nitrates derrière un retournement de prairie**

Des essais récents menés dans les Côtes-d'Armor par l'INRA et le CEDAPA, dans le cadre du programme " Terre et eau " montrent clairement que la betterave fourragère permet de réduire notablement les pertes de nitrates en rotations herbagères.

Dans ces systèmes, le retournement de prairies entraîne, en effet, des risques élevés de fuites de nitrates : des minéralisations de 455 kg N/ha ont été mesurées derrière prairies retournées entre le mois d'avril 1997 (date de retournement) et février 1998.

L'implantation de cultures de betteraves fourragères juste après le retournement permet d'absorber une quantité importante d'azote, soit plus de 300 kg N/ha dans les feuilles et racines, alors que dans les mêmes conditions une culture de maïs absorbe 170 à 200 kg N/ha.

Dans cette même expérimentation, la minéralisation des résidus de récolte de la betterave fourragère (collets et feuilles) a été évaluée après enfouissement. Les résidus ne libèrent que 24 à 41 kg de N/ha selon le climat et le type de sol rencontré pour 130 kg de N/ha fixés dans les feuilles et collets.

Au final, les quantités d'azote laissées dans une rotation herbagère intégrant la betterave fourragère sont très faibles et de 2,2 à 2,5 fois plus faible que dans des rotations intégrant du blé ou du maïs.

En matière de pesticides, la betterave nécessite essentiellement des applications d'herbicides, les applications d'insecticides et de fongicides étant plus rares. Le bon contrôle des adventices nécessite un nombre d'application élevée, cependant les doses de matières actives utilisées sont faibles (Cf annexe 4). D'autre part, les techniques de désherbage préconisées par les instituts sont basées sur l'utilisation de doses de produits très inférieures aux doses d'homologation.

Des solutions alternatives existent aussi, comme pour le maïs, qu'il s'agisse du désherbage mécanique (binage par exemple) ou du désherbage thermique. Cette dernière technique est cependant très pénalisante pour le rendement.

### ➤ **Une production fourragère qui sécurise et complète les systèmes fourragers à base d'herbe de l'Ouest et du Nord de la France.**

Les exploitants possédant ou s'orientant vers des systèmes à base d'herbe ou avec plus d'herbe, cherchent souvent à sécuriser leur système fourrager plus sensible aux aléas climatiques au moins dans les phases de transitions. Un fourrage comme la betterave fourragère a plusieurs intérêts dans ce contexte. Tout d'abord, pour les exploitations souhaitant donner plus de place à l'herbe, l'introduction de betterave, compte tenu de sa productivité importante (de 20 à 40% d'UFL de plus à l'hectare par rapport à un maïs selon les régions de l'Ouest et du Nord de la France), permet de libérer des surfaces en culture annuelle pour implanter des prairies.

Ensuite, ce fourrage permet de sécuriser les systèmes fourragers grâce à la régularité de ces rendements et de sa qualité, la betterave fourragère n'ayant pas, comme les plantes à cycle annuelle, un stade de maturité au-delà duquel la qualité décroît fortement.

### **Un fourrage qui peut s'inscrire dans des démarches de qualité**

#### ➤ **Un aliment qui favorise les taux protéique et butyrique du lait**

De nombreuses études montrent que la consommation de betteraves (5 à 6 kg de MS par vache et par jour) permet une augmentation des taux protéique et butyrique du lait (de 1 à 3 point). Si cet effet est assez faible avec des rations à base d'ensilage de maïs, il est net (autour de 2 point) avec des rations à base d'herbe donnant normalement des taux faibles (foins, ensilage). Ces laits riches sont particulièrement intéressants en fromagerie et notamment là où le maïs ne peut être utilisé.

#### ➤ **Un fourrage sain**

La production de produit de qualité et notamment de fromage nécessite une alimentation évitant l'apport de spores butyriques. La conservation des betteraves fourragères se fait sans fermentation et ne développe pas de spores butyriques comme peuvent le faire des ensilages d'herbe ou de maïs. Des essais montrent que la betterave fourragère est aussi peu contaminatrice que du foin (cf annexe 5).

La betterave fourragère est une culture fourragère apportant des solutions à des préoccupations des éleveurs (sécurité du système fourrager, valorisation et pérennisation de système avec plus d'herbe, piégeage d'azote, valorisation des effluents d'élevage, qualité des produits).

Compte tenu de l'évolution des différentes modalités des aides liées à la PAC, il paraît important de donner la possibilité aux éleveurs qui s'engage dans une démarche de développement durable de cultiver la betterave fourragère dans des conditions économiquement plus intéressantes qu'actuellement.

Les aides aux éleveurs pourraient prendre des formes différentes :

- financement de matériel de semis ou de récolte spécifiques au travers de Cuma par exemple pour accompagner, initier ou pérenniser une dynamique locale.
- aide à l'hectare sous réserve du respect des bonnes pratiques agricoles et de l'augmentation conséquente des surfaces en herbe (niveau à définir localement selon les références techniques).